Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 074-217400753-20261009-DEL2026_051-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHILLY

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2026

Nombre de membres
* En exercice : 19
* **Présents : 17**
* Absents : 2

* **Pouvoir : 0**

* **Abstentions : 0**
* **Suffrages exprimés : 17**
- Pour 17
- Contre 0

Date de convocation : 02/10/2026
Date d'affichage : 16/10/2026
Date de transmission : 16/10/2026

Le quatre septembre deux mille vingt-six,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Emmanuel GEORGES, Maire.

Etaient Présents : Messieurs GEORGES Emmanuel, DEROBERT Thierry, DEGEORGES Guillaume, JOURNET Bertrand, CADDOUX Gérald, DEGEORGES Laurent, ARMANINI Hervé, SALEM Christophe et FAVRE-BONVIN Bruno,
et Mesdames BERTHIER Céline, BURNET Béatrice, MONOD Gaëlle, DIDIER Marilyne, DUTOIT Alix, BOUILLE Leslie, MAZUY Sabrina et MIRALLES Clara

Étaient absents et excusés : MONSIEUR FERNANDEZ Bernard et Madame COCATRIX Laetitia.

Mme BURNET Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 2026-051
AUTORISATION DE SIGNATURE À MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LES TRAVAUX ROUTIERS À MOUGNY

Monsieur le Maire présente la convention entre le Département de la Haute-Savoie et la commune de Chilly, pour l'aménagement de l'entrée Ouest du hameau de Mougny sur la RD 17, du PR 8.420 au PR 8.730.

Après lecture de la convention, Monsieur Le Maire demande autorisation auprès du Conseil Municipal pour signer la convention avec le Département pour les travaux routiers au hameau de Mougny.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal :
* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département pour les travaux routiers au hameau de Mougny.

Ainsi fait et délibéré à CHILLY, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Mme BURNET Béatrice

MAIRIE DE CHILLY (Haute-Savoie) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour copie conforme,
Le Maire,
E. GEORGES

Le Maire :
- Certifie le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355
Mise en ligne le : 17/10/2026 09:05 (Europe/Paris)
Collectivité : Chilly
https://www.chilly.fr/documents_administratifs/83122